

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. RAFFALOVICH

Statistique agricole de l'Allemagne

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 198-199

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__198_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

STATISTIQUE AGRICOLE DE L'ALLEMAGNE.

M. de Scheel, membre du bureau de statistique de l'empire d'Allemagne, a publié dans la *Revue de législation, d'administration et d'économie* de M. Schmoller, une étude fort intéressante sur la statistique agricole de l'Allemagne. Nous allons en tirer les faits les plus saillants.

Les 5,276,344 exploitations agricoles de l'Allemagne se répartissent comme il suit en 14 classes :

	NOMBRE.	TOTAL des hectares.	P. 100 du nombre.	P. 100 de la superficie.
Jusqu'à 2 ares	66,143	1,950	1.3	0.00
De 2 ares à 5 ares	195,298	10,526	3.7	0.03
De 5 — à 20 —	656,493	93,504	12.4	0.2
De 20 — à 1 hectare.	1,405,682	817,216	26.6	2.0
De 1 hectare à 2 hectares.	738,515	1,236,152	14.0	3.1
De 2 — à 5 —	981,467	3,832,902	18.6	9.5
De 5 — à 10 —	554,174	4,780,980	10.5	11.9
De 10 — à 20 —	372,431	6,711,037	7.1	16.7
De 20 — à 50 —	239,887	9,080,545	4.5	22.6
De 50 — à 100 —	41,263	3,334,918	0.8	8.3
De 100 — à 200 —	11,033	1,927,090	0.2	4.8
De 200 — à 500 —	9,814	4,126,325	0.2	10.3
De 500 — à 1,000 —	3,629	3,200,642	0.1	8.0
De 1,000 — et au-dessus	515	1,024,884	0.0	2.6
	<u>5,276,344</u>	<u>40,178,681</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

Il est difficile de dire avec précision où commence l'exploitation agricole. En Angleterre, le minimum est l'*agricultural holding* de 1/4 d'acre (10 ares environ).

Si l'on déduit tout ce qui est au-dessous de 20 ares, on diminue la superficie totale (40,200,000 hectares) de 106,000 seulement. En Allemagne, une exploitation a en moyenne 7,6 hectares de superficie totale, dont 6 hectares à l'agriculture; en Angleterre, 24 hectares.

(Les *holdings* inférieurs à 1 acre [40 ares] représentent 5 p. 100 du chiffre total des exploitations.)

En Allemagne, il y a 2,323,616 exploitations d'une étendue inférieure à 1 hectare, absorbant 923,206 hectares, dont pour l'agriculture 777,958 hectares.

2,274,090 exploitations de 1 à 10 hectares, absorbant 9,850,034 hectares, dont pour l'agriculture 8,146,130 hectares. 653,941 exploitations de 10 à 100 hectares, avec 19,126,500 hectares, dont 15,159,621 pour l'agriculture.

Au-dessus de 100 hectares, 24,191 avec 10,278,141 hectares, dont 7,786,163 à l'agriculture.

Il en ressort que la grande exploitation absorbe un quart, la moyenne un peu moins de la moitié, la petite exploitation un quart, et la toute petite une fraction insignifiante. Il s'agit ici, bien entendu, d'*exploitations*, non de la *propriété*.

Voici dans quelles proportions la propriété et la location se répartissent :

Très petites exploitations (1)	309,033 hect.	étaient affermés (33 p. 100 sur 100 hect.).
Petites exploitations (1 à 10).	128,674	— 13.1 —
Moyennes — (10 à 100).	1,276,196	— 6.3 —
Grandes — (au-dessus de 100).	2,301,127	— 22.4 —

On voit que la proportion est surtout forte dans la toute petite et dans la grande propriété. De 10 à 100 hectares, propriété et culture vont ensemble, sauf 6 p. 100.

Voici la répartition du bétail entre ces diverses catégories :

Exploitation.

	MOINS DE 10 HECT.	1 A 10 HECT.	10 A 100 HECT.	100 HECT. ET PLUS.	TOTAL.
Chevaux	17,768	644,150	1,865,214	587,288	3,114,420
Bœufs	648,900	6,179,113	7,088,651	1,537,708	15,454,372
Moutons	461,350	1,975,098	7,228,971	11,451,538	21,116,957
Porcs	1,339,280	3,539,744	3,071,948	480,294	8,431,266
Brebis	1,620,889	692,753	133,436	5,449	2,452,527

Soit par 100 hectares :

Chevaux	2,3	7,9	12,3	7,5	9,8
Bœufs	83,4	75,9	46,8	19,7	48,5
Moutons	59,3	24,2	47,7	147,1	66,3
Porcs	172,2	43,5	20,3	6,2	26,5
Brebis	208,4	8,5	0,9	0,1	7,7

Ce sont les exploitations moyennes qui ont le plus grand nombre de chevaux (12,3) par 100 hectares.

En prenant les valeurs suivantes :

177 marcs pour un cheval, 195 marcs pour un bœuf, 16 marcs pour un mouton, 52 marcs pour un porc, 15 marcs pour une brebis, la valeur du bétail par hectare serait :

EXPLOITATION.	VALEUR en 1,000 marcs.	A L'HECTARE.
Moins de 1 hectare	236,348	304
1 à 10 hectares.	1,798,246	213
10 à 100 —	2,549,401	168
100 hectares et plus.	788,271	101
	<u>5,312,266</u>	<u>167</u>

La plus grande valeur en capital se trouve dans les exploitations de 10 à 100 hectares. M. Scheel conclut que la classe qui mérite le plus d'attirer l'attention est celle entre 10 et 100 hectares (653,941), et cependant on va voir que la protection agricole profite surtout aux grands propriétaires.

M. Nordmann a fait une étude de la répercussion des droits en supposant que les exploitations au-dessous de 5 hectares vendent 10 p. 100 de la récolte, entre 5 et 10 hectares 15 p. 100, entre 10 et 20 hectares 20 p. 100, entre 20 et 50 hectares 30 p. 100, entre 50 et 100 hectares 40 p. 100, au-dessus de 100 hectares 50 p. 100. Sur cette base, il calcule l'effet d'un renchérissement de 6 marcs par 100 kilogr., tel que l'ont en vue les promoteurs de la surélévation des droits.

GRANDEUR des exploitations.	NOMBRE de personnes.	P. 100 du chiffre total.	BÉNÉFICE dû au droit. millions de marcs.	PAR HECTARE. marcs.	PAR TÊTE. marcs.
Moins de 5 hectares.	4,043,238	76.62	13.5	2.29	3.33
5 à 10 hectares.	554,174	10.6	16.2	3.45	29.25
10 à 20 —	372,431	7.0	30.9	4.60	83.06
20 à 50 —	239,887	4.5	63.0	6.92	262.41
50 à 100 —	41,623	0.8	30.3	9.18	728.37
Au-dessus de 100 hect.	24,991	0.41	118.8	11.53	4,753.87

A. RAFFALOVICH.